

Paris, le 4 juillet 2023  
Collège Léon Gambetta

à M. le Ministre de l'Éducation nationale  
s/c M. le Principal du Collège Léon Gambetta

Nous soussignés, personnels du collège Léon Gambetta, tenons à vous informer que nous ne signerons pas le pacte enseignant pour les raisons suivantes :

- Nous avons déjà fait savoir, par le biais de nos représentations syndicales nationales, unanimes, que nous étions contre ce dispositif. Le Gouvernement a choisi de passer outre, affichant ainsi son mépris des personnels et sa conception biaisée du dialogue social.
- Il ne s'agit pas d'une revalorisation de salaire : il faudra travailler plus pour gagner plus alors que toutes les études montrent que les enseignants et CPE sont sous-payés. Au lieu d'une revalorisation méritée et promise, le pacte est un chantage inadmissible reposant sur la paupérisation des personnels.
- Notre travail est trop prenant et trop énergivore pour nous donner envie de travailler plus, d'autant qu'il est déjà loisible de nous imposer deux heures supplémentaires : les conditions de travail sont de plus en plus difficiles dans notre établissement, nos revendications de moyens supplémentaires et de classement en éducation prioritaire ne sont pas entendues, nous nous épuisons dans l'indifférence de l'académie.
- Le pacte est entouré d'un discours au mieux très flou, au pire hypocrite : la mission de remplacement est affichée comme ultra prioritaire, mais, pour faire signer les enseignants, on leur dit qu'ils ne seront pas obligés de la remplir. Les textes ne sont toujours pas parus, mais le projet de décret ne laisse aucun doute : la première « brique » signée sera du RCD.
- Plus cyniquement, il s'agit d'un chantage qui consiste à conditionner à terme à la signature du pacte la mise en place de projets, la possibilité d'aider et d'accompagner nos élèves. On compte sur notre engagement auprès de nos élèves pour nous forcer à accepter dans le même temps un allongement considérable de notre temps de travail.
- Le pacte ne résout pas le problème du manque de remplaçant.e.s : pour les absences ponctuelles, prévues ou imprévues, un dispositif de remplacements à l'interne existait déjà. Les absences les plus préjudiciables aux élèves sont les absences longues, pour lesquelles il n'y a plus de TZR, voire parfois plus de contractuels disponibles. Le pacte ne résoudra pas ce problème et prétendre l'inverse est une tromperie vis-à-vis des familles : au contraire, le pacte entérine la baisse des moyens humains et empêche la mise en place d'un véritable système de remplacements de qualité.
- Remplacer un collègue au pied levé, a priori sans connaître les élèves, ne s'inscrit pas dans un projet pédagogique pertinent. L'heure remplacée s'apparentera plus à une garderie qu'à un véritable cours. La rémunération horaire présentée comme attractive l'est beaucoup moins lorsqu'on y intègre le temps de préparation de la séance.
- Le pacte remet en cause notre statut qui repose sur l'enseignement d'une discipline, sur des horaires hebdomadaires et sur une grille indiciaire. Le pacte opère un virage vers une contractualisation où la rémunération évolue en fonction de l'attribution de missions

individualisées. Il vise à briser le rapport de force collectif nécessaire pour gagner de véritables augmentations.

- Il rend les enseignants corvéables à merci en imposant des demi-journées ou des plages d'astreintes dans les emplois du temps des collègues qui le signeront. Les emplois du temps de tous les enseignants comme ceux des élèves seront dégradés.
- Il renforce le pouvoir de la direction au travers de la répartition des pactes et du contrôle de nos missions.
- Il accroît les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, mais aussi entre personnes dites valides et personnes en situation de handicap ou avec une santé fragile. Il pénalise ceux et souvent celles qui font le « travail invisible » : s'occuper d'enfants, de parents âgés, de conjoints malades, et qui n'ont pas la possibilité ou l'énergie physique et mentale d'en faire plus.

Le pacte, en méprisant la valeur de nos enseignements, détériore encore un peu plus le service public d'éducation. Les élèves, leurs familles et les personnels en pâtiront grandement. C'est pourquoi nous refusons de le signer et demandons le redéploiement des moyens qui lui sont alloués pour une véritable hausse des salaires sans contrepartie.

L'Assemblée générale des personnels du collège Léon Gambetta du 4 juillet 2023, avec le soutien de la section syndicale FSU (SNES-FSU et SNEP-FSU)